

Projet labellisation



Cahier des charges rédigé par la commission technique et pédagogique de la Ligue francophone de kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées.

Version du 06/11/2025

1. Données administratives

Le présent document est publié par la commission technique et pédagogique de la Ligue francophone de kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées (LFKBMO asbl).

Personne de de contact pour l'Adeps :

- Président : Gino Buonopane
- Secrétariat : Joëlle De Doncker
- Trésorier : Benjamin Roberto
- Directeur technique : Mathieu Godefroid
- Directeur technique adjoint : Grégoire Litt

Pour toute remarque ou question : sec.lfkbmo@gmail.com

Adresse postale :

Rue de l'industrie 20 – 1400 Nivelles (CAP Innove)

2. Description générale

Le projet « label » propose de soutenir les cercles affiliés de la Ligue francophone de kick boxing, muay thaï et disciplines assimilées (LFKBMO asbl) en s'inscrivant dans une large stratégie de promotion du kick boxing et du muay thaï en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce soutien se manifeste par la répartition de subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que par une reconnaissance formelle des labels rendue public par les canaux de communication officiels de la LFKBMO (e-mails, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

Il répond à une double logique : quantitative et qualitative. En effet, d'une part, il s'agit de favoriser le développement du kick boxing et du muay thaï en suscitant la multiplication des initiatives des cercles affiliés auprès du grand public dans une perspective de diversité. D'autre part, il s'agit de promouvoir des activités répondant aux normes qualité fixées au niveau européen et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en ce qui concerne l'encadrement des activités.

Pour ce faire, le projet poursuit trois axes :

- Axe 1 : Performance
- Axe 2 : Formation des cadres sportifs
- Axe 3 : Sport pour tous

La labellisation est formalisée par l'usage des signes suivants :

- La labellisation d'un club s'opère par l'usage d'étoiles.
- Chaque club participant peut obtenir jusqu'à **3 étoiles par axe**, soit **9 étoiles au total**.

- Pour obtenir une étoile, le club doit répondre à des critères qui sont opérationnalisés par des indicateurs observables (pour un souci d'objectivité).

3. L'obtention des étoiles

Les modalités d'obtention des étoiles sont les suivantes :

	Axe 1 « Performance »	Axe 2 « FCS »	Axe 3 « Sport pour tous »
Le club répond à minimum 2 indicateurs de l'axe.	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆
Le club répond à minimum 4 indicateurs de l'axe.	★ ★ ☆	★ ★ ☆	★ ★ ☆
Le club répond à minimum 6 indicateurs de l'axe.	★ ★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★

Exemple :

Le club fictif « *Exemple boxing* » répond à :

- 2 indicateurs pour l'Axe 1 = 1 étoile
 - 4 indicateurs pour l'Axe 2 = 2 étoiles
 - 0 indicateur pour l'Axe 3 = 0 étoile
- ➔ Au total, il obtient 3 étoiles sur un maximum de 9.

4. Axes, critères et indicateurs

Les différents critères et indicateurs sont déclinés pour chaque axe dans les tableaux des pages 4, 6 et 7.

4.1. Axe 1 – Performance

Critères	Indicateurs	Modalités de validation
1. Les performances des jeunes (<16 ans) du club	1.1. Minimum 1 athlète du club sous statut Adeps durant l'année écoulée OU minimum 1 athlète repris dans l'une des sélections nationales (muay thaï ou kick boxing) pour participer à au moins une compétition internationale organisée par une des fédérations internationales reconnues (IFMA ou WAKO) durant l'année écoulée ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	1.2. Minimum 1 athlète du club médaillé au précédent championnat belge de kick boxing ou de muay thaï ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	1.3. Participation des athlètes du club à minimum 5 galas organisés sous l'égide de la fédération belge BKBMO durant l'année écoulée et organisation d'un gala sous l'égide de la LFKBMO ou implication d'un membre affilié comme arbitre actif durant l'année écoulée au sein de la commission d'arbitrage.	Le club prouve la participation au 5 galas (en transmettant les <i>matchmakings</i> par exemple). Aucune preuve n'est à fournir par le club concernant l'organisation d'un gala. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat. Le club demande une attestation auprès du responsable de la commission d'arbitrage attestant la participation d'un arbitre à minimum 10 galas sur l'année écoulée.

2. Les performances des adultes (>16 ans) du club	2.1. Minimum 1 athlète du club sous statut Adeps durant l'année écoulée OU minimum 1 athlète repris dans l'une des sélections nationales (muay thaï ou kick boxing) pour participer à au moins une compétition internationale organisée par une des fédérations internationales reconnues (IFMA ou WAKO) durant l'année écoulée ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	2.2. Minimum un athlète classe A actif en compétition durant l'année écoulée ;	Le club prouve la participation au 5 galas (en transmettant les <i>matchmakings</i> par exemple).
	2.3. Minimum deux athlètes classe B actifs en compétition durant l'année écoulée ;	Le club prouve la participation au 5 galas (en transmettant les <i>matchmakings</i> par exemple).
	2.4. Minimum 1 athlète du club médaillé au précédent championnat belge amateurs ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	2.5. Participations de compétiteurs du club à minimum 5 galas organisés au sein de la fédération belge BKBMO durant l'année écoulée + organisation d'un gala sous l'égide de la LFKBMO ou implication d'un membre affilié comme arbitre actif durant l'année écoulée au sein de la commission d'arbitrage.	Le club prouve la participation au 5 galas (en transmettant les <i>matchmakings</i> par exemple). Aucune preuve n'est à fournir par le club concernant l'organisation d'un gala. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat. Le club demande une attestation auprès du responsable de la commission d'arbitrage attestant la participation d'un arbitre à minimum 10 galas sur l'année écoulée.

4.2. Axe 2 – Formation des cadres sportifs

Critères	Indicateurs	Modalités de validation
3. Encadrement pédagogique	3.1. Minimum 1 moniteur sportif initiateur en kick boxing et muay thaï breveté ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	3.2. Minimum 1 candidat moniteur sportif initiateur en kick boxing et muay thaï en cours de formation.	Une copie de l'attestation de réussite des cours généraux Adeps est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	3.3. Minimum 1 moniteur sportif détenteur d'un bachelier AESI en éducation physique ;	Une copie du diplôme est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	3.4. Minimum 1 moniteur sportif détenteur d'un master en sciences de la motricité ;	Une copie du diplôme est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	3.5. Minimum 1 membre affilié au club impliqué comme formateur (chargé de cours, coordinateur, etc.) dans la commission technique et pédagogique durant l'année écoulée ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	3.6. Minimum 1 membre affilié au club repris comme maître de stage dans le listing officiel de la commission technique et pédagogique durant l'année écoulée.	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
4. Arbitrage	4.1. Minimum 1 membre affilié au club ayant suivi le cours d'arbitrage LFKBMO durant l'année écoulée ;	Une copie du diplôme d'arbitrage est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	4.2. Minimum 1 membre affilié au club certifié arbitre internationale IFMA ;	Une copie du diplôme d'arbitrage est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	4.3. Minimum 1 membre affilié au club certifié arbitre internationale WAKO.	Une copie du diplôme d'arbitrage est à annexer au formulaire de demande de labellisation.

5. Gestion et management	5.1. Minimum 1 membre affilié au club certifié « Dirigeant club sportif » (certification AISF) ;	Une attestation est à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	5.2. Minimum 1 membre affilié au club certifié « Gestionnaire de fédération sportive » (certification AISF).	Une attestation est à annexer au formulaire de demande de labellisation.

4.3. Axe 3 – Sport pour tous

Critères	Indicateurs	
6. Le sport comme vecteur d'éducation.	1.1. Organisation de 3 stages d'initiation annuels auprès de jeunes de 5 à 16 ans.	Des preuves (convention de collaboration, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	1.2. Ecole des jeunes (5 à 16 ans) opérant au sein du club durant les périodes scolaires à raison de 2 entraînements par semaine minimum.	Des preuves (capture d'écran de l'horaire du site Internet, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	1.3. Promotion du sport (milieu scolaire, associatif, commune, province, Adeps...).	Des preuves (convention de collaboration, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	1.4. Boxe éducative : participation du club à 3 événements annuels + organisation de minimum 1 événement annuel ou implication d'un membre affilié	Le club prouve la participation au 3 événements boxe éducative (en transmettant les <i>matchmakings</i> par exemple).

	comme arbitre actif durant l'année écoulée au sein de la commission boxe éducative.	Aucune preuve n'est à fournir par le club concernant l'organisation d'une rencontre boxe éducative. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat. Le club demande une attestation auprès du coordinateur de la commission boxe éducative attestant la participation d'un arbitre à minimum 5 rencontres sur l'année écoulée.
7. Le sport au service de la diversité et de l'inclusion	2.1. Sport féminin : 25 % des membres affiliés ;	Aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat.
	2.2. Handisport : 10 % de >60 ans affiliés ou 3 actions d'initiation annuelles auprès du public cible ;	Pour la proportion d'affiliés dans le club, aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat. Pour les actions d'initiation, des preuves (convention de collaboration, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	2.3. Senior : 10 % de >60 ans affiliés ou 3 actions d'initiation annuelles auprès du public cible ;	Pour la proportion d'affiliés dans le club, aucune preuve n'est à fournir par le club lors de la demande de labellisation. La commission

		technique et pédagogique vérifie l'information auprès du secrétariat. Pour les actions d'initiation, des preuves (convention de collaboration, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	2.4. Réinsertion sociale et/ou professionnelle : 3 actions d'initiation annuelles auprès du public cible ;	Pour les actions d'initiation, des preuves (convention de collaboration, affiche, photo...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.
	2.5. Aide logistique : organisation systématique de co-voiturage, ramassage extra-scolaire...	Pour les actions d'initiation, des preuves (convention de collaboration, affiche, photo, publications sur les réseaux sociaux...) sont à annexer au formulaire de demande de labellisation.

5. Répartition des subsides

La LFKBMO introduit annuellement une demande de subside auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'année 2024, la LFKBMO a reçu une subvention de 20.000€ à répartir sur les 142 cercles affiliés en 2024. Sur le montant perçu, elle a déduit les frais de gestion du projet (10%). Le solde du montant a été partagé entre les cercles affiliés dont le dossier a été jugé recevable (9) par la commission technique et pédagogique. Pour ce faire, le secrétariat a divisé le montant restant par le nombre total d'étoiles attribuées et l'a multiplié ensuite par le nombre d'étoile obtenu par le cercle affilié. La liste des dépenses éligibles peut être transmise au besoin (location de salle, achat matériel, besoin en infrastructure, réduction au niveau des affiliations, prise en charge financière des formations propre au développement des cercles/moniteurs de la fédération,...). La procédure sera identique pour 2025 en fonction du montant alloué à ce projet.

$\text{Montant perçu par le club} = (M1 - FG) / Nt * Nc$
--

Légende :

M1= Montant perçu par la LFKBMO

FG= Frais de gestion de la LFKBMO

Nt= Nombre d'étoiles total attribuées à l'ensemble des cercles affiliés participant

Nc= le nombre d'étoiles attribué au cercle affilié demandeur

6. Procédure

Pour introduire une demande de labellisation recevable, il est indispensable de suivre les étapes suivantes :

1° Compléter le formulaire qui se trouve ci-après.

2° Ajouter les pièces justificatives en annexes du formulaire en précisant à quel indicateur elles se rapportent. Il est indispensable de présenter les pièces dans l'ordre prévu par la liste des indicateurs. Il est recommandé de fournir un maximum de preuves pour optimiser l'obtention du label se rapportant à l'indicateur.

3° Transmettre le dossier en format .pdf par e-mail à l'adresse du secrétariat de la fédération (sec.lfkbmo@gmail.com) avant le 31 juillet.

4° Le secrétariat informe les cercles affiliés de l'évaluation de leur dossier au plus tard le 1^{er} septembre.

Remarques :

- Les demandes remises hors-délai ne sont pas traitées.
- Les demandes qui ne correspondent pas aux normes prescrites sont refusés.

- Les cercles qui n'affichent pas la charte éthique de la LFKBMO au sein de leur infrastructure se verront automatiquement refusées.
- Aucun recours n'est possible de la part des cercles affiliés.
- Retrait du label du cercle en cas de non-respect de la charte éthique et/ou du Règlement d'Ordre Intérieur de la LFKBMO.

7. Actions d'information envers les cercles

Plusieurs actions sont prévues pour transmettre les informations relatives au projet labellisation via des canaux de communication variés. Par exemple :

1. Envoi de courriels à chaque club affilié pour leur présenter le projet de labellisation, expliquer ses objectifs et les inviter à y participer.
2. Publication d'un article sur le site Web de la LFKBMO présentant le projet de labellisation, ses critères d'éligibilité et les étapes à suivre pour y participer.
3. Organisation de séances d'information en présentiel pour présenter le projet labellisation au cercles affiliés, en fournissant des informations complètes et en répondant aux questions des membres.
4. Utilisation de médias sociaux de la LFKBMO (Facebook, Instagram, etc.) pour partager des messages et des visuels sur le projet de labellisation, en invitant les clubs à participer et à poser des questions.
5. Inclure un article sur le projet de labellisation dans la newsletter périodique de la LFKBMO, en fournissant des liens utiles vers plus d'informations et en encourageant les clubs à s'impliquer.
6. Affichages au siège social pour promouvoir le projet de labellisation, en fournissant des informations claires sur les avantages et les étapes à suivre pour y participer.
7. Prise de contact avec les médias locaux pour leur présenter le projet de labellisation et solliciter leur soutien dans sa promotion auprès du grand public.
8. Profiter des formations des cadres afin d'informer les moniteurs et futurs moniteurs des clubs affiliés.

Formulaire de Demande de Labellisation

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le au secrétariat de la LFKBMO à l'adresse sec.lfkbmo@gmail.com avant le 31 juillet.

1. Données du Club :

- Nom du Club :
- Adresse :
- Personne de Contact :
- Adresse e-mail :
- Numéro de téléphone :
- Site Web (le cas échéant) :

2. Axe(s) de Labellisation :

- Axe 1 : Performance
- Axe 2 : Formation des Cadres Sportifs
- Axe 3 : Sport pour Tous

3. Indicateurs Répondus :

Veillez indiquer les numéros d'indicateurs pour chaque axe auxquels votre club répond et joindre les pièces justificatives nécessaires en format .pdf. :

.....
.....

4. Engagement Éthique :

- J'atteste que notre club affiche la charte éthique de la LFKBMO au sein de notre infrastructure.
- J'accepte les conditions de labellisation et comprends que tout non-respect de la charte éthique et/ou du Règlement d'Ordre Intérieur de la LFKBMO peut entraîner le retrait du label.

Pièces Justificatives :

Veillez joindre les pièces justificatives pour chaque indicateur répondu selon les critères décrits dans le cahier des charges.

Pour toute question ou clarification, veuillez contacter le secrétariat de la LFKBMO à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

Cordialement,

Date + signature :

Charte Éthique de la LFKBMO :

1. **Respect** : Nous nous engageons à respecter toutes les personnes impliquées dans notre fédération, qu'il s'agisse de membres, d'athlètes, d'entraîneurs, de bénévoles ou de partenaires.
2. **Intégrité** : Nous agissons avec intégrité dans toutes nos activités, en respectant les règles et les principes éthiques.
3. **Fair-Play** : Nous promouvons le fair-play, le respect des règles et des adversaires sur et en dehors du ring.
4. **Inclusion** : Nous nous engageons à promouvoir l'inclusion et à créer un environnement accueillant et respectueux pour tous, indépendamment de l'âge, du genre, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle ou du niveau d'aptitude.
5. **Développement Personnel** : Nous soutenons le développement personnel de nos membres, en mettant l'accent sur le respect de soi, la discipline, et l'amélioration constante.
6. **Transparence** : Nous nous engageons à être transparents dans nos actions et nos décisions, en fournissant des informations claires et précises à nos membres et partenaires.
7. **Responsabilité Sociale** : Nous assumons notre responsabilité sociale envers nos membres, nos communautés et notre environnement, en contribuant de manière positive à leur développement.
8. **Égalité des Chances** : Nous garantissons l'égalité des chances pour tous nos membres, en veillant à ce que chacun ait la possibilité de participer pleinement à nos activités, quel que soit son niveau de compétence ou ses ressources.

Charte Éthique du Projet de Labellisation :

1. **Engagement envers l'Excellence** : Nous nous engageons à promouvoir l'excellence dans toutes nos activités, en encourageant nos clubs affiliés à atteindre les normes de qualité les plus élevées dans la pratique du kick boxing, du muay thaï et des disciplines assimilées.
2. **Équité et Objectivité** : Nous assurons un processus de labellisation équitable et objectif, en évaluant les clubs affiliés selon des critères prédéfinis et en fournissant un retour d'information transparent sur les résultats.
3. **Développement Durable** : Nous soutenons le développement durable de nos clubs affiliés, en les encourageant à adopter des pratiques durables sur le plan environnemental, économique et social.
4. **Responsabilité Financière** : Nous utilisons les ressources financières de manière responsable et transparente, en veillant à ce que les subventions octroyées dans le cadre du projet de labellisation soient utilisées de manière efficace et efficiente pour soutenir le développement des clubs affiliés.
5. **Collaboration et Partenariat** : Nous favorisons la collaboration et le partenariat entre les clubs affiliés, les instances dirigeantes de la LFKBMO et les autres parties prenantes, afin de renforcer la cohésion et la solidarité au sein de notre communauté sportive.

6. **Amélioration Continue** : Nous nous engageons à améliorer continuellement le projet de labellisation, en tenant compte des retours d'expérience des clubs affiliés et en ajustant les critères et les processus d'évaluation en conséquence.

En adhérant à cette charte éthique, les clubs affiliés à la LFKBMO et les parties prenantes impliquées dans le projet de labellisation s'engagent à respecter les principes éthiques et les valeurs de notre fédération, dans le but de promouvoir le développement du kick boxing, du muay thaï et des disciplines assimilées dans un esprit de fair-play, d'intégrité et de respect mutuel.